nos âmes et la rémission de nos péchés, nous donnons à l'église de Vienne dédiée à saint Maurice et à ses archevêques, tant celui qui la gouverne aujourd'hui, que ses successeurs à perpétuité, le comté de Vienne et toutes ses dépendances tant dedans que dehors la ville, tous les droits, redevances, cens et rentes qui ont été jusqu'ici payés et levés en notre nom par nos fermiers, receveurs et commis, etc. Donné à Urba le 18 des calendes d'octobre (14 septembre) l'an de l'Incarnation du Sauveur 1023 et le trentième du règne du pieux roi Rodolphe. »

Le comté de Vienne que Rodolphe donna par ce diplôme à l'Eglise de Vienne était alors fort étendu, car d'après Charvet « il comprenait la terre de Four distante de cinq lieues du côté de l'orient et celles de Maclas, Pélussin, Bœuf et Chavanai à l'occident, au delà du Rhône : la petite rivière d'Ozon le bornait au nord et la Valoire dont une partie était sous sa dépendance le terminait du côté du midi. »

A partir de l'an 1023, les archevêques de Vienne sont donc devenus seigneurs de cette ville et de son comté, car dès lors, ils ajoutent à leur titre celui de comte de Vienne. A dater de cette époque, ou plutôt en l'an 1032, année de la mort du roi Rodolphe, s'éteint le royaume de Vienne, de Bourgogne ou d'Arles, comme on voudra le nommer. Jusqu'à ce moment, nos régions avaient dépendu du royaume de Bourgogne; à dater de 1023, elles devinrent domaine ecclésiastique. Cet état de choses durera près de quatre siècles et demi (1450) pour le comté de Vienne et seulement deux siècles et demi (1294) pour nos localités.

Cet acte mettait donc la plus grande partie de notre canton sous l'autorité de l'Eglise de Vienne. Je dis, la plus